

Nous croyons que les banques à charte devraient être encouragées à se lancer plus activement dans ce domaine, de concert avec la Société, que par le passé. Aux États-Unis, dans ce même domaine, chaque marché est conclu moitié moitié avec les banques commerciales. Notre institution, la Société, n'en n'a manifesté aucun désir. Il y a lieu d'examiner cette société et la loi qui s'y rapporte, de la même façon qu'on l'a fait en 1968 pour l'étude Gibson.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Stevens: J'ai un dernier point à faire valoir, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Est-on d'accord pour permettre au député de poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. Stevens: Je disais qu'aux États-Unis tous les accords de financement sont conclus à raison de moitié moitié. En dernier lieu, nous croyons que la majorité des administrateurs de la Société pour l'expansion des exportations ne devrait pas provenir de la Fonction publique mais plutôt du secteur privé.

● (1650)

Mr. John Harney (Scarborough-Ouest): J'ai maintenant de nouveau le feu vert, monsieur l'Orateur. Il est hasardeux de s'entretenir dans le foyer du Château Laurier. Il peut vous arriver d'être, non pas vu, mais entendu par ceux qui règlent le système de haut-parleurs.

A cette lecture du bill, j'ai quelques commentaires à faire au sujet de l'avenir de la Société pour l'expansion des exportations, commentaires dont j'espère qu'on prendra note en vue du prochain examen de cette Société par le Parlement. Il faut se rendre compte que ce bill-ci n'a trait qu'à un seul article de la loi sur l'expansion des exportations, et non à la loi entière. Si ma mémoire est fidèle, le ministre intéressé a indiqué que nous aurons à une date future l'occasion de réexaminer la loi et de rediscuter de la fonction de la Société pour l'expansion des exportations. C'est pour les besoins de cette date future, que j'espère pas trop lointaine, que je veux faire ces remarques.

Avant d'aborder mon propre commentaire, je voudrais répondre brièvement à deux remarques qui ont été faites par mon préopinant. On a accusé le NPD de ne pas se soucier du fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations, et surtout de la façon dont elle encourage l'emprise étrangère au Canada. On a prétendu que, puisque la Société a le plus souvent affaire aux grosses entreprises, qui, au Canada, sont souvent sous domination étrangère, la Société encouragerait donc la croissance de l'emprise étrangère au Canada. C'est un argument assez indirect et tortueux. Je pense qu'on a signalé maintes et maintes fois qu'il est difficile pour la Société pour l'expansion des exportations de faire, en vertu de l'article 29 de la loi, des prêts importants à l'industrie canadienne par l'intermédiaire des petites entreprises, car les petites entreprises ne s'occupent tout simplement pas d'exportations importantes sur le plan international.

A entendre les propos des conservateurs-progressistes, on a parfois l'impression que le système productif du pays est essentiellement régi, selon eux, à la façon d'un «magasin général» du XIX^e siècle, qu'il suffit d'aider la petite compagnie d'un petit village pour que la Chambre de

Expansion des exportations

commerce de l'endroit se mette sérieusement au travail, qu'on se précipite au Brésil ou en Zambie pour y signer des contrats au sujet de capitaux, d'outillage ou de tout ce que vous voudrez. Ce n'est pas comme cela que les choses se passent, mais de toute façon c'est réconfortant pour le Nouveau parti démocratique d'être obligé de traiter avec ou contre des députés ministériels qui sont, d'une certaine façon, de notre siècle et de ne pas être obligé d'avoir affaire aux députés à votre gauche, monsieur l'Orateur, qui commencent tout juste à s'apercevoir que le monde est entré dans le XX^e siècle il y a 73 ans.

Nous voudrions du moins nous attaquer au problème là où il se pose. Cela me rappelle ce qu'un des personnages d'une pièce de George Bernard Shaw, Andrew Undershaft, disait au sujet des membres de l'Armée du salut: «Ils sont merveilleux, ils ont l'âme à la bonne place et ils sont décidés à combattre le diable, mais ils se trompent d'adresse». En un sens, c'est à peu près le cas du parti conservateur-progressiste. Ses membres sont bien déterminés à combattre le diable mais ils se trompent de porte. Lorsqu'il s'agit de savoir qui bénéficiera des largesses de la Société pour l'expansion des exportations, nous voyons des entreprises de chez nous concentrer leurs efforts pour obtenir tout ce qu'elles peuvent et aucune ne travaille plus activement et plus efficacement dans ce sens que la compagnie Brascan Limited, qui est une de nos anciennes compagnies multinationales. Nous en connaissons l'importance et nous savons qu'elle grandit de jour en jour.

Il a été indiqué clairement lors de la deuxième lecture que le prêt de 26 millions de dollars effectué par la Société pour l'expansion des exportations au service d'électricité du Brésil était en fait un prêt à la Brascan, une société canadienne. Ce qui est surprenant, c'est que la Brascan ait profité de cet argent provenant du public canadien alors qu'elle gagnait en même temps suffisamment d'argent par elle-même. J'aimerais souligner que nous n'aidons pas ici une petite société qui a besoin de fonds. Dans le rapport de l'année dernière, nous avons découvert que la Brascan a fait un bénéfice plutôt imposant. Je tiens ces renseignements de la page des affaires du *Montreal Star*. Certains députés qui se trouvent à ma droite seront peut-être surpris que des députés socialistes lisent cette page du journal, mais nous aimons nous tenir au courant et voir ce qui se passe. Je cite:

La Société Brascan Limited a fait un bénéfice net, en 1972, de 97.4 millions de dollars soit \$3.80 par action, contre 83.8 millions de dollars, soit \$3.27 par action, l'année précédente.

Cela n'est pas mal. Les bénéficiaires de la Brascan ont été bons en 1972. Ils étaient même meilleurs que ses bénéficiaires pour 1971 qui étaient déjà bons. L'article continue ainsi:

La Société a déclaré que ses gains provenaient d'une augmentation des revenus des services publics. Le revenu net des services publics électriques est passé de 70.5 millions en 1971 à 87.1 millions de dollars.

Et où trouve-t-on les meilleurs services publics sinon au Brésil où la Société produit la plus grande partie de l'électricité de ce pays? Elle a gagné beaucoup d'argent au Brésil. Notre forme d'impérialisme canadien ne doit pas passer inaperçu et il est sans aucun doute très efficace. Il s'agit là d'une petite société qui demande des fonds et vient trouver le public canadien pour obtenir un prêt important de quelque 26 millions de dollars alors qu'en même temps elle fait des bénéfices assez considérables grâce à ses activités au Brésil.